

Débat
Commentaires de François Vaillancourt

François Vaillancourt

Volume 64, Number 3, septembre 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/601461ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/601461ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vaillancourt, F. (1988). Débat : commentaires de François Vaillancourt. *L'Actualité économique*, 64(3), 466–468. <https://doi.org/10.7202/601461ar>

*COMMENTAIRES DE FRANÇOIS VAILLANCOURT**

POUR UN NOUVEAU PACTE LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

Bien que nous ayons des réserves sur certains points, nous sommes dans l'ensemble en accord avec l'analyse de Marcel Côté. Nous avons donc choisi de répondre à l'appel qu'il y lance et de contribuer au débat sur les politiques linguistiques québécoises en mettant de l'avant des objectifs et des moyens que ces politiques devraient suivre.

Nous postulons, dans l'analyse qui suit, que l'anglais demeurera la principale langue des exportations du Québec et la langue dominante au niveau mondial au cours du XXI^e siècle.

Ce postulat repose, d'une part, sur la nature du commerce extérieur du Québec (Vaillancourt, 1988a) et, d'autre part, sur la croissance, depuis plus de 100 ans et, de l'apprentissage de l'utilisation de l'anglais à travers le monde.

Objectifs

Les politiques linguistiques québécoises devraient selon nous, avoir pour objectifs :

- 1) de faire du français la langue commune des interactions exclusives (communications orales) sur le marché interne du Québec
- 2) de permettre l'utilisation d'autres langues que le français lors d'interactions non exclusives (affichage, formulaires) des langues
- 3) de permettre aux firmes d'utiliser la combinaison optimale de langues dans la desserte des marchés externes
- 4) de faciliter l'apprentissage de l'anglais par tous les francophones
- 5) d'exiger ou de faciliter, selon leur lieu de naissance et leur âge, l'apprentissage du français par les non francophones.

Ces objectifs sont différents de ceux des politiques linguistiques actuelles (dont la Loi 101) qui :

*Université de Montréal.

- n'obligent pas les offreurs (vendeurs, etc.) de biens et de services privés et publics à desservir leur clientèle en français
- demandent aux entreprises de généraliser plutôt que d'optimiser l'usage du français
- restreignent l'apprentissage de l'anglais par les francophones en limitant leur accès à la scolarité en anglais au niveau post-secondaire, tout en n'exigeant pas une connaissance d'usage du français des non francophones étudiant ou immigrant au Québec.

Les objectifs que nous mettons de l'avant visent à réduire les sources de tension linguistique au sein de la communauté anglophone objectif (1) et francophone objectifs (2 et 5) tout en accroissant la compétitivité de l'économie québécoise objectifs (3 et 4) sur les marchés internationaux. Ils impliquent un arbitrage entre une plus grande visibilité interne et une plus grande utilisation de l'anglais sur le marché externe et du français sur le marché interne. Ils nous semblent engendrer une politique linguistique appropriée.

Moyens

Pour atteindre les objectifs visés précédemment, les moyens suivants nous semblent appropriés :

- 1) Les commerces et les services privés et publics desservant le marché québécois doivent, en tout temps, pouvoir servir leurs clients en français, ce qui implique la connaissance *individuelle* du français par les employés des commerces, des institutions du secteur public (hôpitaux, cégeps, universités, etc.) et des élus (commissaires, conseillers, etc.). Ceci entraîne un coût pour les anglophones ne connaissant pas le français qui devront l'apprendre à l'intérieur d'un délai raisonnable (3-5 ans) ou perdre leur emploi. C'est cependant, à mon avis, la seule façon de faire disparaître le principal « irritant » linguistique pour les francophones, soit le fameux « sorry, I don't speak French ». Une telle politique a pour effet de transmettre un message très clair sur l'importance économique du français au Québec. Ces commerces et ces services pourront évidemment servir leur clientèle en anglais ou dans d'autres langues s'ils le désirent.
- 2) L'affichage, l'étiquetage, les formulaires, etc. pourront être en français et dans une ou plusieurs autres langues, ce qui permettra une visibilité appropriée de ces langues tout en n'enlevant rien d'essentiel au français.
- 3) Les programmes de francisation seront maintenus, mais les exigences quant à l'usage du français pourront évoluer à travers le temps en fonction de l'évolution de la technologie et des marchés. On y visera l'usage optimal du français, soit un usage qui tienne compte à la fois des intérêts privés (profits) et publics (effets externes) liés à l'utilisation du français.
- 4) Les francophones pourront fréquenter le deuxième cycle de l'école primaire anglaise ou un programme d'immersion (100 %) équivalent pendant un an,

ce qui permettra à l'ensemble des francophones d'avoir l'occasion d'apprendre l'anglais plus aisément que maintenant. Une telle politique augmente le risque d'assimilation, mais, simultanément, accroît les possibilités économiques des Québécois francophones.

- 5) Les non francophones nés au Québec devront fréquenter le premier cycle du primaire en français, soit à l'école française, soit en programme d'immersion. Une telle politique réduira peut-être légèrement la qualité de l'anglais de certains de ces jeunes non francophones. Cependant, elle leur assurera, à faible coût et en combinaison avec une amélioration de l'enseignement du français à l'école anglaise, la connaissance du français requise par la politique sur les commerces et les services (Vaillancourt, 1988b). Les non francophones nés hors du Québec et d'âge scolaire devront fréquenter, à leur arrivée, l'école en français pendant un an. Quant aux adultes, ils auront la possibilité, mais non l'obligation, d'étudier le français six mois, à temps plein, aux frais de l'État (allocation de subsistance et cours gratuits). Cet ensemble de politiques fera que l'exigence d'une connaissance individuelle du français pour desservir le marché québécois ne sera pas excessivement contraignante.

Conclusion

Ces objectifs et ces moyens devraient évidemment être précisés par des modalités d'application: par exemple, l'exigence de connaître le français en milieu universitaire ne s'appliquerait pas aux professeurs et chercheurs invités, mais pourrait être une condition à l'octroi de la permanence. De même, l'exigence de fréquenter l'école primaire pourrait ne pas s'appliquer lors de séjours de courte durée, ou ne s'appliquer qu'aux enfants de moins de 12 ans (primaire). Ces moyens devraient également être mis en place à moyen terme, c'est-à-dire d'ici 3 à 5 ans.

Les objectifs et ces moyens nous paraissent, dans l'ensemble, susceptibles d'assurer au français la place qui lui revient sur le marché interne québécois et donc d'accroître sa rentabilité et sa viabilité. Ceci rassurera les francophones et les amènera à mieux accepter, d'une part, l'existence de la communauté anglophone qui pourra ainsi mieux afficher sa présence et, d'autre part, l'apprentissage et l'utilisation de l'anglais pour servir les marchés extérieurs.

Références

VAILLANCOURT, FRANÇOIS, *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Conseil de la langue française, 1988a.

VAILLANCOURT, FRANÇOIS, « The Economics of Language: An Empirical Evaluation of Some Theoretical Predictions », *Slovene Studies* (à paraître), 1988b.